

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE**, tenue à huis clos, le **26 AVRIL 2021 à 18 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère; (par visioconférence)
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

2021,81 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 18 heures.

2021,82 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale.

2021,83 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

2021-88 RÉSOLUTION NO 2021-88 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **ALAIN DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2021,84 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2021.

2021-89 RÉSOLUTION NO 2021-89 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mars 2021 tel que présenté.

2021,85 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

2021,86 RÉFECTION DU 12^E RANG

2021,86.1 ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE

2021-90 RÉSOLUTION NO 2021-90 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12^E RANG ET 13^E RANG ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les Municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine et la Ville de Kingsey Falls désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative aux travaux de réfection du 12^e Rang et 13^e Rang;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls autorise la conclusion d'une entente relative aux travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang avec les Municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- 2- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine.

2021,86.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

2021-91 RÉSOLUTION NO 2021-91 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12^E RANG DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Kingsey Falls s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Kingsey Falls choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

ATTENDU QUE le chargé de projet pour la municipalité, Mme Annie Lemieux agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CE MOTIFS, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que le conseil de la Ville de Kingsey Falls autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021,87 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 18 h 30.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

